



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DREMIL-LAFAGE**

Séance du 08 Juillet 2024

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : **
Absents : **
Procurations : **

Le 08 juillet 2024, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DREMIL-LAFAGE se sont réunis en séance sous la présidence de Madame Ida RUSSO, Maire.

Date de la convocation :
02/07/2024

Secrétaire de séance :
Mme de BOLLARDIERE Florence

Etaient présents : MM. Ida **RUSSO**, Bruno **BONARDI**, Jean-Paul **COUSI**, Florence de **BOLLARDIERE**, Stéphane **DELAGE**, Sandrine **ESTEBE**, Christian **HULOT**, Isabelle **NOIRAUT**, Mischa **REGGIANI**, Jean-Marc **ROCACHER**, Yves **SOMBRIS**, Bruno **VERMERSCH**.

Ont donné procuration : MM. Michel **AZENS** à Mischa **REGGIANI**, Fabienne **CAPOMAZZA** à Bruno **VERMERSCH**, Brigitte **CLARENS** à Sandrine **ESTEBE**, Nathalie **COSTANZO** à Florence de **BOLLARDIERE**, Philippe **JAUREGUIBER** à Jean-Marc **ROCACHER**, François **LEMAITRE** à Christian **HULOT**, Christine **LE PAGE** à Yves **SOMBRIS**, Danielle **LORRE** à Isabelle **NOIRAUT**, Jean-François **MARTINIÈRE** à Ida **RUSSO**, Lilian **TERROU** à Bruno **BONARDI**.

Etaient absents : M. Eric **MORALES**

AFFAIRE N° 2024-02-19 : Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) : déplacement des PL 823 et PL 824 pour création d'une voie verte le long de la RM 826 (Réf. : 2 BU 548)

EXPOSE :

En date du 26/02/2024, la Commune a sollicité le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG) concernant une étude en lien avec le déplacement des mâts éclairage public PL 823 et PL 824 implantés le long de la Route Métropolitaine 826 (axe Toulouse-Castres) et ce, dans le cadre du projet de création d'une voie verte par TOULOUSE METROPOLE le long de cet axe routier.

Compte-tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

<input type="checkbox"/> TVA (récupérée par le SDEHG)	650 €
<input type="checkbox"/> Part du SDEHG	1 652 €
<input type="checkbox"/> Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION)	1 837 €
TOTAL ...	4 139 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

... / ...

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent exposé et en avoir délibéré,

DECIDE

-d'approuver le projet présenté ci-dessus,

-de décider de couvrir la part restant à la charge de la Commune sur ses fonds propres, imputée à l'article 6554 de la Section de Fonctionnement du budget communal 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Ida RUSSO

Le Secrétaire de séance,
Florence de BOLLARDIERE



*Certifié exécutoire
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures*

*Transmis en Préfecture le :
Publié ou Notifié le :*

La présente délibération recevra application des dispositions de l'Art. L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délais et voies de recours (application de l'article R421-5 du Code de Justice Administrative) : Dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification d'une décision administrative, les recours suivants peuvent être introduits en recommandé avec accusé de réception :

- *Soit un recours gracieux adressé à la collectivité à l'attention de Madame le Maire (1 Allée de l'église 31280 DREMIL LAFAGE)*
- *Soit un recours adressé à Monsieur le Préfet de la Haute Garonne (Place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cedex) afin de solliciter de ce dernier la mise en œuvre du déféré préfectoral*
- *Soit un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif (68 Rue Raymond IV – BP 7007 – 31068 TOULOUSE Cedex 7)*

Après un recours gracieux, le délai de recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite. Un rejet est considéré comme implicite au terme d'un silence de l'administration pendant deux mois. En cas d'urgence, le recours contentieux peut également s'accompagner de la mise en œuvre de procédures de référés.

MINUTE

Date : 10/04/2024




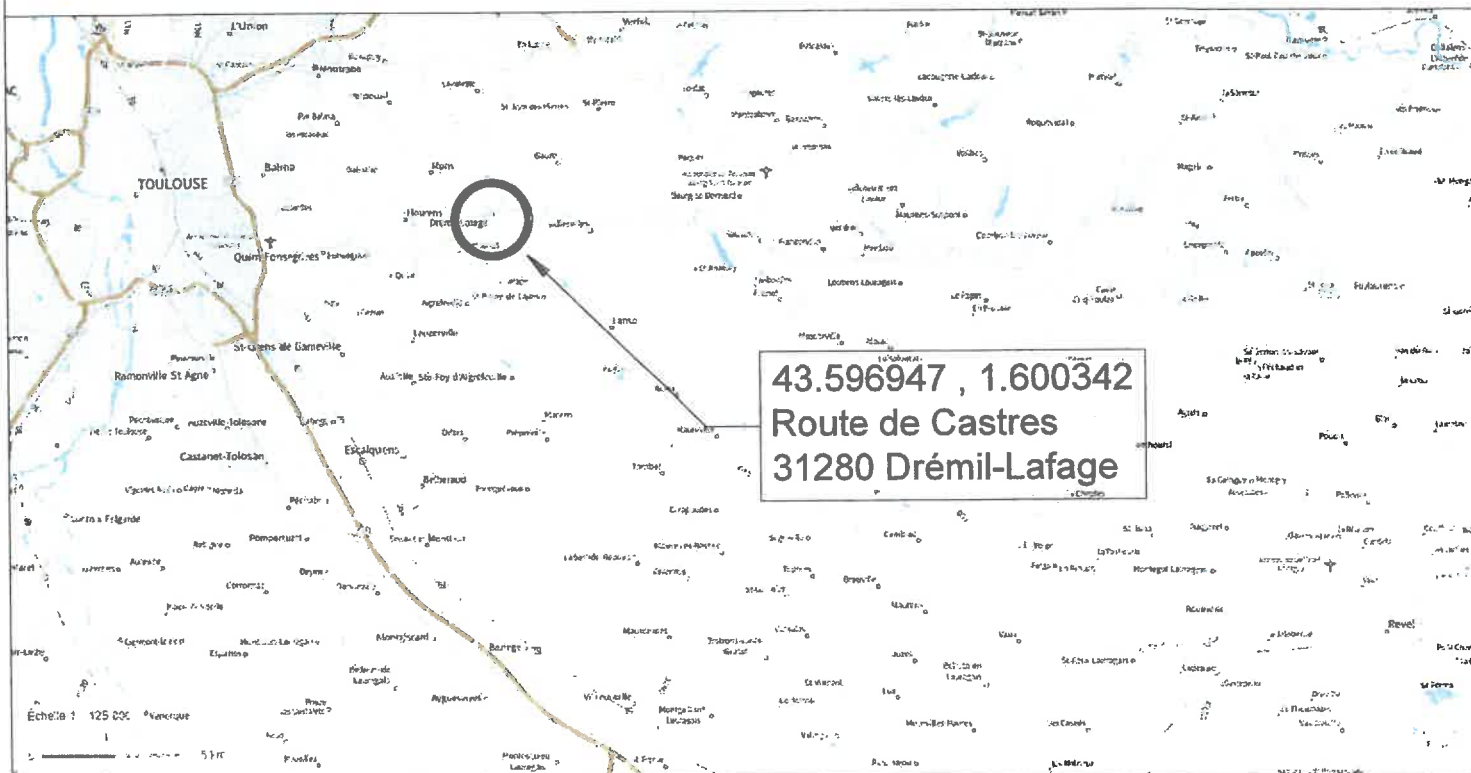
Annexe Affaire n° 2024-02-19

Département de la Haute-Garonne
RESEAU DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE

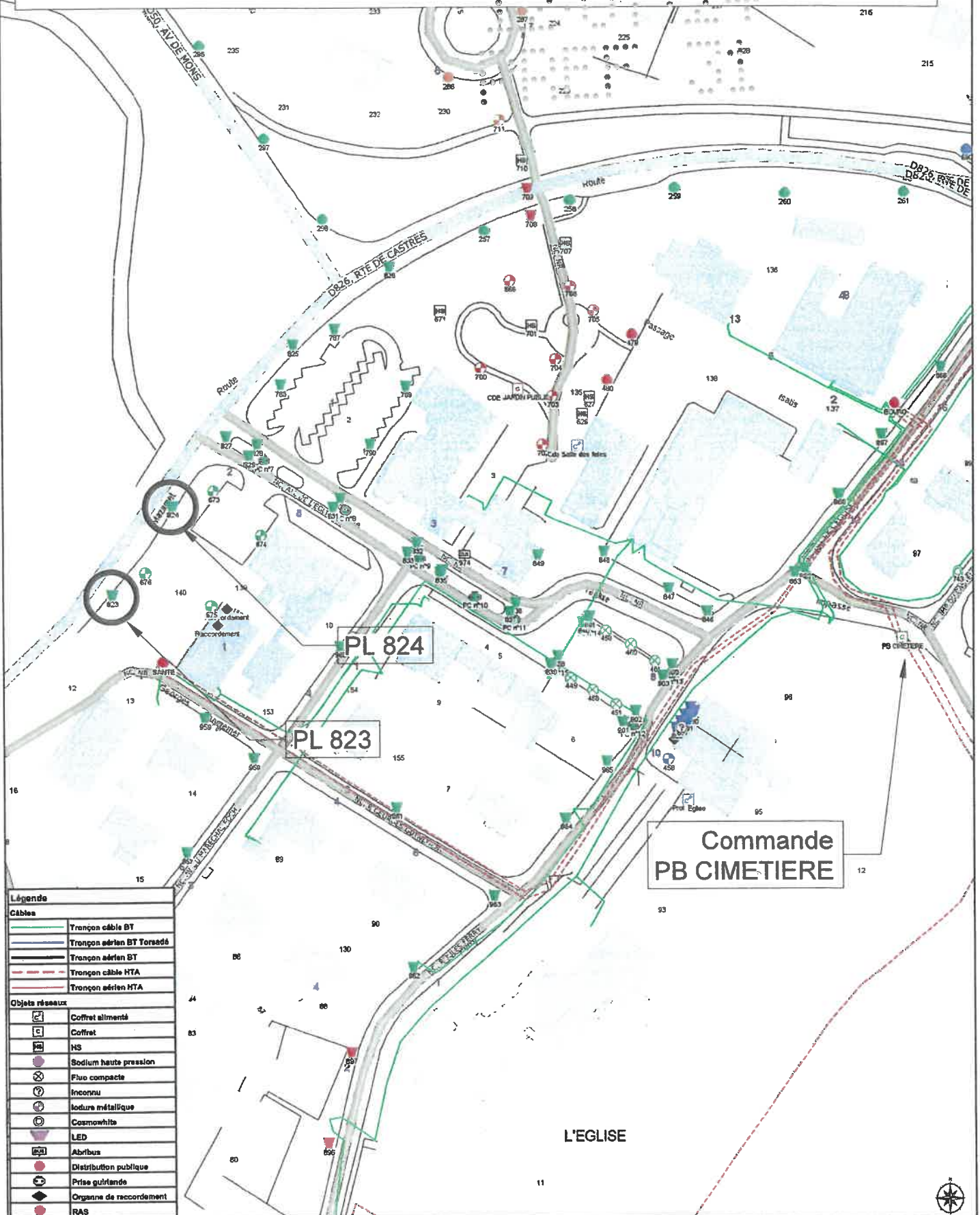
PROJET D'EXECUTION

Déplacement des PL 823 et 824 pour la création d'une voie verte le long de RM 826

Interlocuteur SDEHG M Perceval VERGOS Tel : 05.62.26.92.97	Références du Projet Marché BU - Lot 02 02BU0548 Date commande : 14/03/2024	Commune DREMIL LAFAGE N° INSEE : 31163
Maitre d'oeuvre et d'ouvrage SDEHG 9 rue des trois Banquets - CS 58021 31 080 TOULOUSE CEDEX 6 contact@sdehg.fr		Entreprise  EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES 9 rue de la technique 31320 Castanet-Tolosan Tel : 05 62 47 34 90



Projet Déplacement des PL 823 et 824 de 3m:



Légende

Câbles	
	Tronçon câble BT
	Tronçon aérien BT Toradé
	Tronçon aérien BT
	Tronçon câble HTA
	Tronçon aérien HTA
Objets réseaux	
	Coffret alimenté
	Coffret
	HS
	Sodium haute pression
	Fusible compacte
	Inconnu
	Isolure métallique
	Cosmowhite
	LED
	Abribus
	Distribution publique
	Prise guirlande
	Organe de raccordement
	RAS

LANTERNE EN PLACE



Général		Hors service : non
Date de création : 05/01/2018	Hors service remplacement non souhaité par commune :	Date de recatage :
Numéro : 823 et 824		Classe de précision : C
Description		
Type de point lumineux : Lanterne Routière	Type de support : MAT ACIER CYLINDRO-CONIQUE	
Modèle du point lumineux : RAGNI-TEKK	Modèle de mât : GHM-INCONNU	
Hauteur de fixation : 8	Modèle de console :	
Teinte RAL de la lanterne : 8014	Teinte RAL du mât : ACIER GALVA	
Valeur fusible (A) : 2	Etat lanterne : 3. Moyen	
Équipement :	Dispositif de déclenchement à réarmement (DDA) : oui	
Candélabre éclairé autonome : non	Appareil ou plateau Rétrofit LED :	
Équipement de gestion de l'énergie : oui	Appareil provisoire : non	
Réf. Rétrofit LED :	Numéros d'affaires manuel :	
Numéros d'affaires :		
Matériel		
Lampe LED 36W Inc.	Marque : Inc.	
Type : LED	Date d'installation : 05/01/2018	
Référence : LED 36W	Puissance : 36W	
Durée de vie :		
Durée de garantie (mois) : 60	Plage abaissement de puissance :	
% Abaissement de puissance :	Optique : Asymétrique Routier	
Courant alimentation (mA) : 350	Température de couleur (K) : 4000	
Type de culot :		
Informations sur l'alimentation		
Alimenté par	Coffret de commande : PB CIMETIERE	
Situé(a)	12, Allée de l'Église - Drémil-Lafage	
Sur le départ	PB CIMETIERE / Départ 1	
Informations sur les puissances		
Matériel		Puissance (W)
Lampe LED 36W Inc.		36
Total : 36 W pour 1 matériels		

PL 823



PL 824



1/200

Alimentation EP
supposée

PL 824
existant

PL 824
après travaux

Alimentation EP
supposée

PL 823
existant

140

POUR CHAQUE PL

- Dépose de la lanterne + mat
- Pose d'une boîte de jonction souterraine sur câble existant pour dérivation et alimentation EP déplacé
- Tranchée sur 3ml en TN
- Pose fourreau Ø90 + câble 3x16²
- Raccordement depuis boîte de jonction
- Implantation EP déplacé (nouveau massif + ensemblé lumineux)

PL 823
après travaux

2

1